

BIENVENUE À

LA PLACE DE L'INNO

Plongez au cœur de la performance

14
OCT
2025

Houlgate
Centre Sportif
de Normandie
9h à 17h



Cofinancé par
l'Union européenne



Reconnue
Id'utilité
normande



FINANCER MON PROJET D'INNOVATION



Aurélie RAVIX

Déléguée Innovation et Garantie

BPIFRANCE



Grégoire PETIT

Chef de projet innovation et transformation des entreprises

DREETS NORMANDIE



Simon BAZANTE

Chargé d'affaires Entreprises

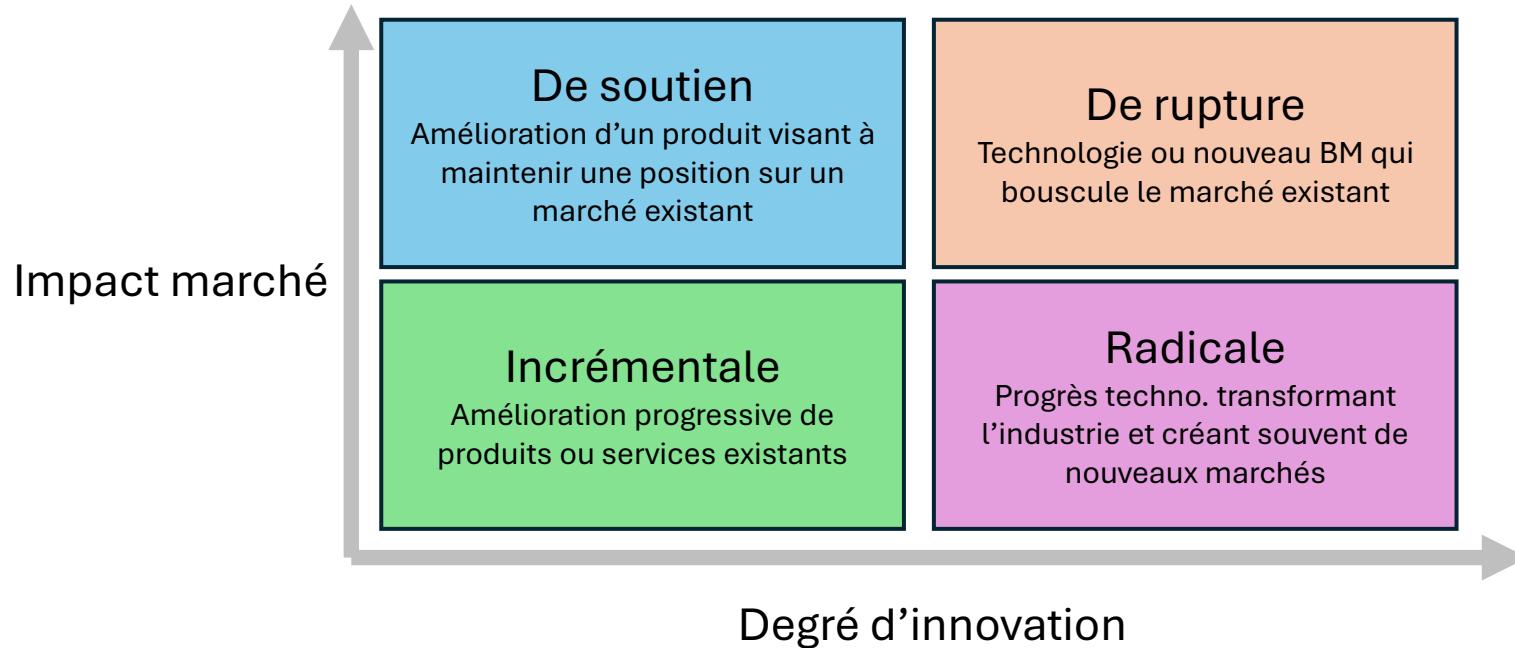
AD NORMANDIE



L'INNOVATION ?

- ✓ « les nouveaux objets de consommation, les nouvelles méthodes de production et de transports, les nouveaux marchés, les nouveaux types d'organisation industrielle » Joseph Schumpeter.

- ✓ La matrice d'innovation:



- ✓ Une innovation peut être... de produit, de service, de processus, **technologique**, du modèle d'affaires, marketing ou sociale

POURQUOI INNOVER ?

Raisons économiques

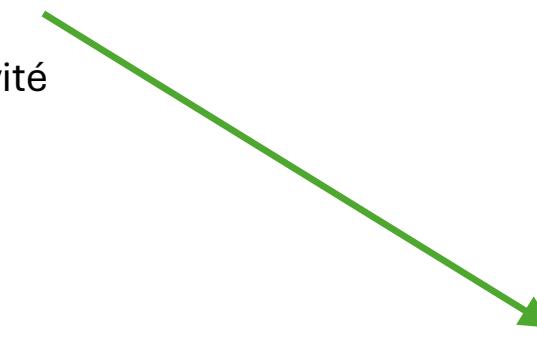
- Croissance et compétitivité
- Différenciation
- Productivité
- Nouveaux marchés

Raisons stratégiques

- Evolution des besoins du marché
- Anticiper les ruptures technologiques
- Renforcer la résilience
- Attirer des talents et des partenaires

Raisons sociétales et publiques

- Répondre aux grands défis
- Créer de l'emploi et dynamiser les territoires
- Soutenir la compétitivité nationale
- Contribuer au progrès social



Représente un **coût**

Retour sur investissement
incertain

Présente des **risques d'échec**

LES ENTREPRISES INNOVANTES EN FRANCE

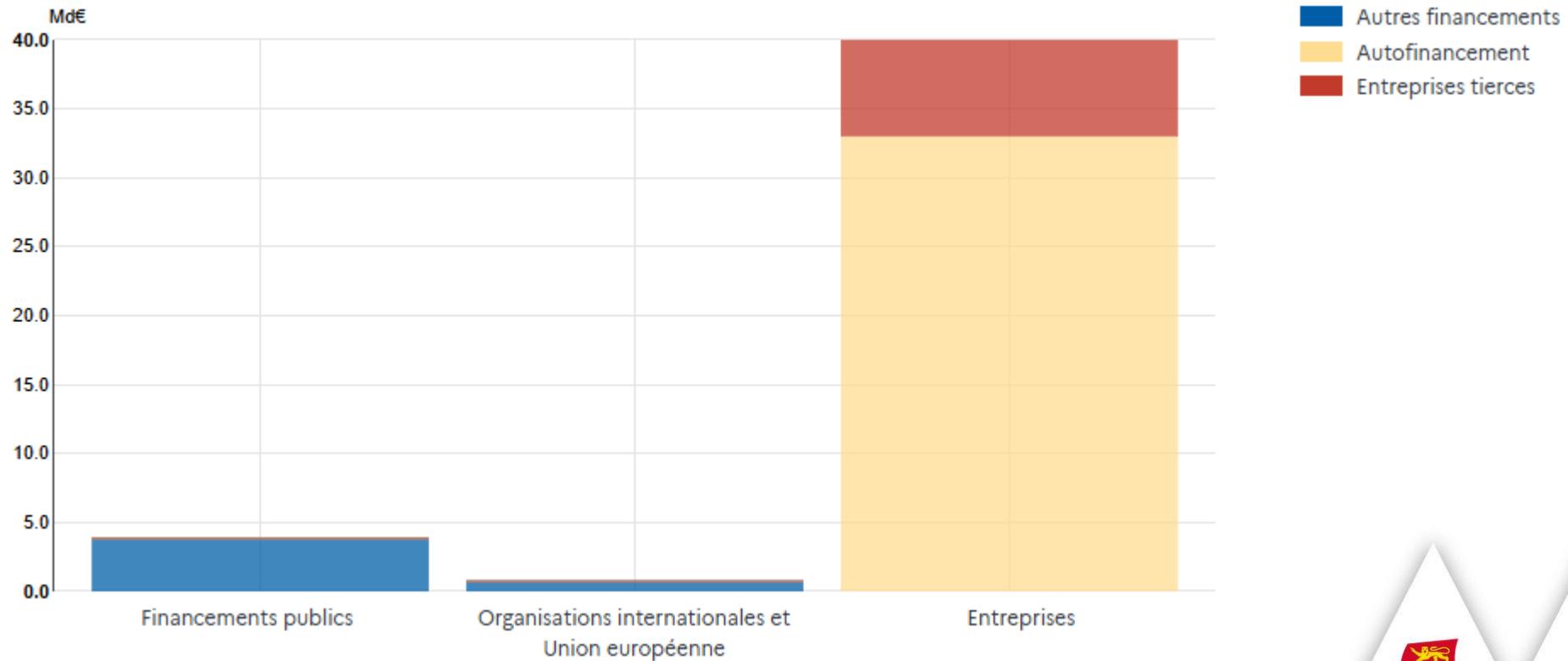
L'EFFORT DE R&D DES ENTREPRISES FRANÇAISES

- **46 % des entreprises** de plus de 10 salariés ont innové
- L'innovation est plus fréquente dans les procédés (39 %) que dans les produits (19 %)
- Les entreprises consacrent en moyenne **10 % de leur CA** à des activités innovantes
- Environ 1 entreprise innovante sur 5 bénéficie d'un soutien public à l'innovation
- 1/3 des entreprises innovantes déclarent avoir manqué de ressources pour innover davantage

LES ENTREPRISES INNOVANTES EN FRANCE

L'EFFORT DE R&D DES ENTREPRISES FRANÇAISES

En 2022, la dépense totale de R&D des entreprises s'élève à **44,7 Md€**



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES



COMMENT SE FINANCE L'INNOVATION ?

LES FINANCEMENTS PRIVÉS

- Autofinancement : ressources propres à l'entreprise générées par son activité
- Fonds propres : Business Angels, Capital-risque, Corporate Venture...
- Dette et prêt bancaire : prêt innovation ou solution bancaire plus classique
- Les financements alternatifs : crowdfunding, crowdlending...

LES FINANCEMENTS PUBLICS

- Les aides indirectes : mesures fiscales (CIR, CII, ...)
- Les aides directes : subventions, avance récupérable, prêt à taux zéro

COMMENT SE FINANCE L'INNOVATION ?

L'EFFET DE LEVIER

Un financement public permet généralement de susciter un investissement privé additionnel permettant de « **multiplier** » l'**effet de l'aide**

Les mécanismes sous-jacents :

- **Réduction du risque** perçu
- Signal de **crédibilité**

Les facteurs à prendre en compte :

- Le stade du projet
- Capacité de l'entreprise à lever des fonds
- Environnement de marché

En fonction du type d'aide et du stade du projet, l'effet de levier peut aller de 1 à 4 (ou plus)

LES AIDES INDIRECTES À L'INNOVATION

CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE

Qu'est-ce que le CIR ?

- Incitation fiscale = instrument politique de soutien de la R&D
- Vocations de la mesure :
 - **Accroître** la compétitivité de l'appareil productif français
 - **Renforcer** la compétitivité des entreprises
 - Servir de **levier** à la recherche privée
 - **Inciter** les entreprises à recruter du personnel qualifié
 - **Imposer** un cadre méthodologique
- Incitation des entreprises multinationales à **localiser** leur recherche en France
- Le CIR est une mesure fiscale **pérenne** évoluant régulièrement (année de création : 1983)

Qui est éligible au CIR ?

- Les **entreprises industrielles, commerciales et agricoles**
- Les **associations loi 1901** exerçant une activité lucrative

LES AIDES INDIRECTES À L'INNOVATION

CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE

Travaux éligibles ?

- **Recherche fondamentale** : analyse des propriétés, des structures, des phénomènes physiques et naturels, en vue d'organiser, au moyen de schémas explicatifs ou de théories interprétatives, les faits dégagés de cette analyse.
- **Recherche appliquée** : discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant à l'entreprise d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance. Le résultat d'une recherche appliquée consiste en un modèle probatoire de produit, d'opération ou de méthode.
- **Développement expérimental** : travaux effectués, au moyen de prototypes ou d'installations pilotes, dans le but de réunir toutes les informations nécessaires pour fournir les éléments techniques de décisions, en vue de la production de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes, services, ou en vue de leur amélioration substantielle.

LES AIDES INDIRECTES À L'INNOVATION

CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE

Les dépenses éligibles ?

- Dotations aux **amortissements**
- Dépenses de **personnel R&D**
- Dépenses de **fonctionnement**
- Dépenses de **Propriété Intellectuelle**
- Dépenses de **normalisation**
- Dépenses de **veille technologique**
- **R&D externalisée**

Les montants à déduire ?

- **Aides directes obtenues sur les projets déclarés** (subvention, avance, ...)
- Dépenses de conseil

Montant du CIR ?

[Dépenses éligibles – Montants à déduire] x **30 %**
50 % pour les départements d'outre-mer
5 % au-delà de 100 M€ d'assiette R&D

Sur quelle période ?

Sur l'année civile précédente

LES AIDES INDIRECTES À L'INNOVATION

CICO – CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE

Nécessité d'un **agrément spécifique** (décision du Ministre à la Recherche) : agrément CIR + reconnaissance qualité ORDC du partenaire (ORDC = Organisme de recherche et de diffusion de la connaissance)

Nécessité d'un **contrat de collaboration**

Taux :

50 % pour les PME

40 % pour les ETI et GE

LES AIDES INDIRECTES À L'INNOVATION

CRÉDIT IMPÔT INNOVATION

Extension du crédit d'impôt recherche aux travaux d'**innovation**

Dispositif dédié aux **PME**

Taux applicable : **20 % / limite de 400 k€ de dépenses**

Travaux éligibles ?

Opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits

Nouveau produit = bien corporel ou incorporel qui :

N'est pas encore mis sur le marché

Se distingue par ses performances accrues sur :

- Le plan technique
- Le plan de l'écoconception
- Le plan de l'ergonomie
- Le plan de ses fonctionnalités

LES AIDES INDIRECTES À L'INNOVATION

CRÉDIT IMPÔT INNOVATION

Les dépenses éligibles ?

- Dotations aux amortissements
- Dépenses de personnel
- Dépenses de PI
- Dépenses externalisées auprès d'entreprises agréées

Les montants à déduire ?

- **Aides directes obtenues sur les projets déclarés** (subvention, avance, ...)
- Dépenses de conseil

LES AIDES INDIRECTES À L'INNOVATION

JEI/JEC – JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE OU DE CROISSANCE

C'est quoi ?

- Création du statut JEI en **2004** et du statut JEC en **2024**
- Vocation : favoriser la création et le développement des PME qui conduisent des travaux de R&D

Les 5 conditions (cumulatives) à remplir pour être JEI :

- PME
- Moins de 8 ans d'existence
- Indépendante
- Réellement nouvelle
- Réalisant des travaux de R&D :
 - JEI : min. 20 % des charges
 - JEC : entre 5 et 20 % des charges
- Spécifiques JEC :
 - Effectif augmenté d'au moins 100 % (au moins 10 salariés) par rapport à N-3
 - Dépenses de R&D n'ayant pas diminué par rapport à N-1

LES AIDES INDIRECTES À L'INNOVATION

JEI/JEC – JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE OU DE CROISSANCE

Les avantages fiscaux :

Exonération d'impôt (entreprises créées au plus tard le 31 décembre 2023) :

- 100 % pour le 1^{er} exercice bénéficiaire
- 50 % pour le 2^e

Sur délib. des collectivités : exonération taxe foncière et CET (cotisation économique territoriale) sur 7 ans (pour les entreprises créées jusqu'au 31 décembre 2025)

Les avantages sociaux :

Exonération à 100 % des cotisations patronales de sécurité sociale pour les rémunérations versées aux personnels affectés à des opérations de recherche ou d'innovation (50 % de leur temps mini.)

LES AIDES DIRECTES À L'INNOVATION

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Différents types d'aide : SUB / AR / PTZ

Différents projets financés :

- Projet individuel / collaboratif
- Si collab., envergure territoriale du projet : régional, national, européen, international
- Durée du projet
- Coût du projet
- Maturité technologique du projet : faisabilité, développement, pré-industrialisation

Différence avec les aides indirectes :

- Caractère incitatif « différent » : l'entreprise peut connaître l'aide allouée avant de démarrer son projet
- Prise en charge partielle du risque technique
- Financement de projets significatifs pour l'entreprise

Possibilité de coupler des aides directes à des mesures fiscales pour réduire la charge financière !

Contrairement au CIR, les aides directes sont encadrées par des régimes d'aide européens

LES AIDES DIRECTES À L'INNOVATION

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les règles de base pour le porteur de projet :

- 1 € d'aide max. pour 1 € de FP (ou quasi FP) → **ressources**
- Projet non débuté → **incitativité**
- Résultat escompté : innovation notable → **risque technologique identifiable**
- Projet cohérent avec la stratégie d'entreprise → **stratégique**
- Doit mener à un développement de l'activité → **croissance**
- L'innovation doit s'insérer dans un marché potentiel réel et identifié → **marché**

Généralités sur les aides proposés :

- Dispositifs **ouverts** ou **thématiques**
- Instruction des demandes **au fil de l'eau** ou par **appels à projets** ponctuels
- **1 Dispositif = 1 typologie de projet** : taille de l'entreprise, finalité et envergure du projet

LES AIDES DIRECTES À L'INNOVATION

LES AIDES À L'INNOVATION EN NORMANDIE ?

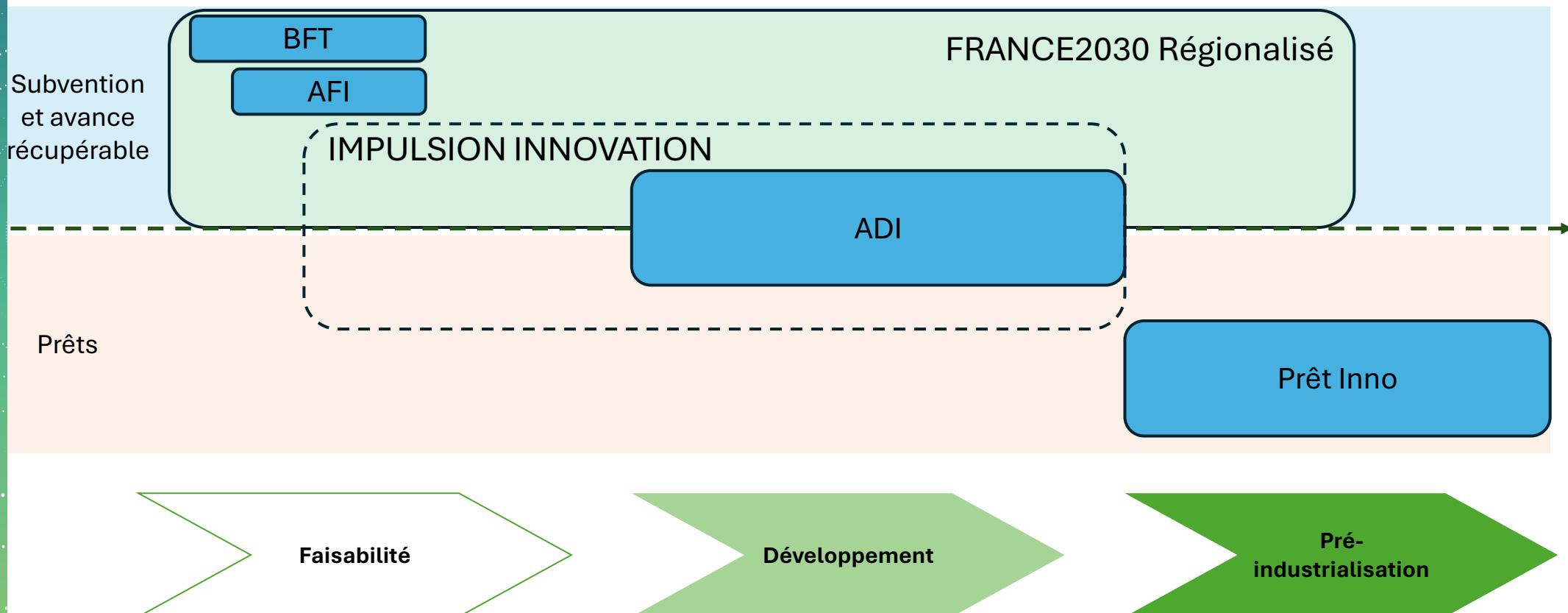
L'écosystème



LES AIDES DIRECTES À L'INNOVATION

LES AIDES À L'INNOVATION EN NORMANDIE ?

Les aides aux projets individuels : Un continuum de financement...



LES AIDES DIRECTES À L'INNOVATION

LES AIDES À L'INNOVATION EN NORMANDIE ?

Focus sur France 2030 régionalisé... 3 Appels à Projets :

« Projets d'Innovation » qui soutient les projets portés par des entreprises à titre individuel

- PME ou ETI normandes
- Budget : 150k€ min. / Durée : 18 mois (faisabilité) à 24 mois (dév. et pré-indus.)
- Aide allant de 75 k€ à 500 k€
- Subvention (faisabilité) ou Avance récupérable (dév. et pré-indus.)

« I-Démo Régionalisé » qui soutient les projets collaboratifs de R&D

- Consortium de 2 entreprises min
(dont 1 PME ou ETI) et de partenaire(s) de la recherche (max. 5 partenaires)
- Budget : de 1 M€ à 4 M€ / Durée : de 24 à 60 mois
- Projet pouvant être interrégional

« Projets d'amélioration et de transformation de Filières » qui soutient la structuration de filières régionales

- Projet démontrant un apport concret et déterminant à une filière stratégique régionale et à sa structuration
- Budget : 500k€ min. / Durée : 36 mois max.
- Un porteur pouvant être une entreprise, une structure/entité représentative de la filière

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

Il existe divers soutiens à l'innovation

(mesures fiscales, subvention, prêt, ...) pour vous accompagner dans vos développements

Les aides publiques permettent de partager un risque

Un mix de financement public/privé → concrétiser un projet risqué à forte valeur ajoutée

Nous sommes à votre disposition pour étudier votre projet

RETRouvez les exposants au village de l'innovation tout au long de la journée



INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
ROUEN NORMANDIE



normandie
incubation



Cofinancé par
l'Union européenne



Reconnue
d'utilité
normande

www.adnormandie.fr



Cofinancé par
l'Union européenne

